

Publié le 23 février 2015.
Dernière modification : 28 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES CELLULOSES ET PAPIERS INDO-CHINOIS



[Coll. Serge Volper](#)

Société d'études des celluloses et papiers indo-chinois
Société anonyme
Capital social : 50.000 fr.
divisé en 2500 actions de 100 fr. chacune

Statuts établis suivant acte reçu par M^e Rafin, notaire à Paris, le 13 octobre 1903

Siège social à Paris

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE 100 FRANCS
entièrement libérée
Monsieur Bernardin Henri

demeurant à Lyon, 24, rue Lafont
est inscrit sur les registres de la société pour cinq actions...
Un administrateur (à gauche) : Ch. Depincé
Un administrateur (à droite) : Bouvier ???
Imprimerie de Charles Skipper & East

Société des celluloses et papiers indo-chinois (Société d'études)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 novembre 1903)

Assemblée constitutive le 17 octobre 1903.

Société des celluloses et papiers indo-chinois (Société d'études)
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 novembre 1903)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel des 3^e et 4^e quarts, soit 50 fr. par action, sur les 250 actions souscrites en numéraire. Les versements seront reçus jusqu'au 5 décembre 1903 chez MM. Perier et Cie, banquiers à Paris, rue de Provence, 59, qui remettront à chaque actionnaire un certificat définitif à son nom. — *Affiches Parisiennes*, 1^{er} nov. 1903.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1905, p. 2, col. 2)

Fabrique de papier. — Nous avons le plaisir d'apprendre que la Société Papiers indo-chinois et cellulose est définitivement constituée, au capital de 600.000 francs.

Nous allons voir revenir sous peu le fondateur, M. Berthoin ; notre compatriote est trop connu des anciens pour que nous le présentions.

Nous croyons savoir que l'usine s'installera à Dap-Cau, et que, dès le mois de novembre, les constructions seront commencées.

L'usine fabriquera du papier d'emballage et de sortes diverses et s'occupera aussi de la préparation de la cellulose pour alimenter les fabriques de papier françaises et remplacer la pâte de bois qui se fait de plus en plus rare

(*Les Archives commerciales de la France*, 5 août 1905)

Paris. — Dissolution. — Société de CELLULOSE ET PAPIERS INDO-CHINOIS (Société d'études), 59, Provence [même adr. que les Filatures de soie du Tonkin]. — Liquid. :

MM. Poirot-Delpech ¹, 26, Barbet-de-Jouy, et Dépincé ², 12, bd. de Clichy. — 13 juin 1905. — *Journ. spéc. des Soc.* (Publ. du 30 juil. 1905).

Constitution

Société française des celluloses et papiers indo-chinois
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} septembre 1905)

Suivant acte par M^e Émile Rafin, notaire à Paris le 24 juillet 1905, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de Société française des celluloses et papiers indo-chinois.

La société a pour objet : la création à Dap-Cau (Tonkin) d'une usine pour la fabrication de la cellulose et du papier et, éventuellement, sur tous autres points de l'Indo-Chine, d'une ou plusieurs autres usines de même nature, l'exploitation de toutes concessions forestières ou autres, nécessaires en vue de l'industrie projetée et toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant à l'objet de la société.

Le siège social est fixé à Paris, 59, rue de Provence.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le fonds social est de 700.000 francs divisé en 1.400 actions de 500 francs chacune, sur lesquelles, 350 entièrement libérées, ont été attribuées à la Société d'études des celluloses et papiers indo-chinois (en liquidation) en représentation de ses apports. Les 1.050 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir 6 % d'intérêt aux actions. Sur le reliquat, il sera encore prélevé : 10 % pour le conseil d'administration et une somme dont l'assemblée générale déterminera le chiffre chaque année, pour constituer un fonds de réserve et de prévoyance. Enfin, le solde sera réparti à titre de dividende, entre toutes les actions.

Ont été nommés administrateurs : MM. Augustin Berthoin, demeurant à Billancourt (Seine), avenue des Moulineaux, n° 3 ; Lucien Balliste ³, entrepreneur, demeurant à Hanoï (Tonkin) ; Gaston Danois, demeurant à Boulogne (Seine), rue du Chemin-Vert, n° 18 ; Henri Poirot-Delpech, demeurant à Paris, rue Barbet-de-Jouy, n° 26 — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 27 août 1905.

¹ Henri Poirot (Saverne, 1854-Sèvres, 1908) : autorisé en 1884 à s'appeler Poirot-Delpech suite à son mariage avec Thérèse-Augustine Delpech, fille d'un riche docteur et membre de l'Académie de médecine. D'où un fils, Jean, médecin, marié à Jenny Hauvette, fille d'un professeur à la Faculté de lettres. Dont Bertrand (1929-2006), critique dramatique et littéraire au *Monde*, romancier, navigateur et même académicien.

Associé d'agent de change, puis maire de Sèvres (1900-1908), administrateur des Eaux et électricité de l'Indo-Chine, de la Société générale d'irrigation pour favoriser le développement de l'agriculture en Indo-Chine (1901), de la Société française des filatures de soie du Tonkin à Nam-Dinh (1903), de la Société indo-chinoise d'électricité (Tonkin)(1905). Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1902 (min. Guerre) comme officier interprète de 1^{re} classe de réserve.

² Charles Dépincé (1855-1914) : résident de 1^{re} classe en Annam et au Tonkin (1887-1890), rédacteur à *La Lanterne* (1890-1896), chef de service à l'Union coloniale française (1894-1905), conseiller du commerce extérieur (1901-1905), membre du Comité de l'Asie française (1901) et du conseil supérieur des colonies, administrateur de la Société française des souffrières de Vanua-Lava (îles Banks, Nouvelles-Hébrides)(1900), fondateur de la Société française des filatures de soie du Tonkin à Nam-Dinh (1903), commissaire aux comptes des Distilleries de l'Indochine (1910-1914), collaborateur de la *Dépêche coloniale*, chevalier (1903), puis officier (1912) de la Légion d'honneur.

³ [Lucien Balliste](#) : ancien fondé de G. Soupe & Raveau pour la construction du chemin de fer Phu-lang-Thuong-Lang-son.

Société française des celluloses et papiers indo-chinois
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 septembre 1905)

Les actionnaires de cette société sont informés que, par délibération du 7 août 1905, le conseil d'administration a décidé l'appel du deuxième quart, soit 125 fr. par action, sur les actions souscrites en numéraire. Les versements seront reçus jusqu'au 1^{er} novembre 1905, chez MM. Périer et Cie, banquiers à Paris, 59, rue de Provence, qui, en échange, remettront aux ayants droit le certificat provisoire constatant le versement des deux premiers quarts. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 7 septembre 1905.

COUP D'ACCORDÉON

Publications relatives aux émissions et introductions (Loi du 30 janvier 1907)
Bulletin annexe au Journal officiel du 5 août 1907
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 août 1907)

Les publications contenues dans le *Bulletin annexe* du 5 août 1907 ont trait aux sociétés suivantes :

Sociétés françaises constituées

Celluloses et papiers indo-chinois (Sté française des). — Notice relative à la réduction du capital social de 700.000 à 420.000 fr., puis sa réaugmentation par l'émission de 2.000 actions nouvelles de 100 fr.

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'Avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[67] Une Société anonyme française des celluloses et papiers indo-chinois, siège social, 59, rue de Provence, à Paris, au capital de 700.000 francs, en actions de 500 francs, d'une durée de 50 ans à dater du 7 août 1905, s'est créée pour fonder, à Dap-Cau, une usine destinée à la fabrication de la cellulose et du papier.

INDO-CHINE
RAPPORT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA COLONIE
PENDANT LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1907
(*Bulletin de l'Office colonial*, 1908)

TONKIN

La fabrique de papiers entre dans une nouvelle phase, l'on parle d'une mise en marche régulière très prochaine.

Albert Jules Victor BOUVIER,
chargé de mission

Né le 30 mars 1846 à Roybon (Isère).

Fils de Constant Bouvier, avocat au barreau de Grenoble, et de Juliette Ferrand.

Frère de Laurentine Bouvier, mère d'Albert Bonniel, administrateur délégué de la [Société agricole de Thanh-Tuy-Ha](#).

Marié en 1877 à Alençon avec Adrienne Saintour. Dont René, président des [Papeteries de l'Indochine](#), l'un des dirigeants de la SFFC/SOFFO à partir de 1924.

Ingénieur. Créateur avec son frère Henri des Ateliers Bouvier, de Grenoble : turbines, matériel de papeterie, déchets de soie, plans inclinés, monte-charges.

Administrateur de la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha (janvier 1911).

Décédé en mer en 1914. Inhumé à Sassenage.

TONKIN

L'industrie au Tonkin

(*Le Journal des chambres de commerce*, 25 mai 1908)

Le projet d'installation d'une usine à papier à Phu-lang-Thuong a fini par prendre corps et de notables industriels de la métropole vont s'occuper de la fabrication, au Tonkin, de la pâte à papier.

Une société s'est constituée avec de gros capitaux et vient d'envoyer en mission d'études un ingénieur très distingué du département de l'Isère, M. Albert Bouvier.

Ce n'est pas une industrie isolée qui va se fonder au Tonkin. Il serait question de créer, en Indo-Chine, de nombreuses industries de nature à produire un gros mouvement d'affaires.

Sociétés en liquidation ou en faillite depuis 1893
État des Répartitions au 31 décembre 1909
avec le nom des liquidateurs ou des syndics
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1910)

Celluloses et papiers indo-chinois (Sté française des). Liquidation judiciaire prononcée par jugement du 3 juillet 1908. M. Faucon, liquidateur.

FAILLITES ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1911)

Société française des celluloses et papiers indo-chinois. — Vérification et affirmation (clôture du procès-verbal). — Au tribunal de commerce de la Seine, le 15 février 1911, à 11 heures.

FAILLITES ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
Société française des celluloses et papiers indo-chinois
Convocation pour concordat
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 février 1911)

Au Tribunal de commerce de la Seine, le 1^{er} mars 1911, à 11 heures.

Homologation de concordat
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 avril 1911)
(*Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} mai 1911)

Société des celluloses et papiers indo-chinois, 59, rue de Provence, Paris. Abandon aux créanciers de la totalité de l'actif actuellement aux mains du liquidateur.

[La papeterie en Indochine](#)
par Marc Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine
(*Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} janvier 1927)

Le 21 juillet 1905, était créée la Société française des Celluloses et papiers indochinois qui succédait à la Société d'études des celluloses et papiers indochinois. Le siège social de la nouvelle société était à Paris, 59, rue de Provence, et son capital était fixé à 700.000 francs.

L'usine fut installée à Dapcau sur l'un des mamelons de Côté-Mê, à l'aide d'un matériel acheté d'occasion en Suisse, matériel qui, semble-t-il, manquait d'homogénéité. Les premiers exercices n'ayant pas donné satisfaction aux actionnaires, ces derniers envoyèrent à la colonie un spécialiste de l'industrie papetière (M. [Albert] Bouvier) qui conclut à la réorganisation de l'affaire avec un matériel nouveau. La fabrication de la société des celluloses cessa en 1910⁴.

Suite :
1913 : [Papeteries de l'Indochine](#).

⁴ Renseignements donnés par le directeur des Affaires économiques de l'Indochine.